



N°  
42

Pratiques professionnelles

**Promouvoir la bientraitance au quotidien**

1 ou 2  
jours  
(sur  
mesure)

En intra  
Sur demande

**Intervenant :** Véronique LOGEAS,  
Juriste, Formatrice, Consultante spécialisée dans le secteur sanitaire, social et médico-social

**Coût :** nous consulter

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Tout professionnel de l'institution.

Prérequis à définir lors de l'analyse des besoins.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

#### **Modalités pédagogiques :**

Formation en présentiel, à distance ou mixte (présentiel + distanciel)  
Présentation théorique illustrée par des cas concrets et des échanges d'expérience entre les participants  
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier  
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

#### **Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : Questions finales synthétisant les points principaux abordés en formation  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Capacité maximum :** 14 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** à définir

#### **Objectifs pédagogiques**

- Appréhender les concepts de maltraitance et de bientraitance institutionnelle sous l'angle juridique
- Repérer les différentes obligations du professionnel et de l'institution
- Connaître les principaux risques de maltraitance tels que répertoriés par un guide national
- Connaître les principes fondamentaux qui entourent et préparent le concept de bientraitance

#### **Programme**

**Tour de table :** Recueil des attentes des stagiaires

**Présentation :** Bientraitance, de quoi parle-t-on ? Bonnes pratiques et mémoire du risque de maltraitance :

- La maltraitance institutionnelle : Une préoccupation relativement nouvelle des pouvoirs publics

De la maltraitance familiale à la maltraitance institutionnelle

- Notions de « vulnérabilité » et d' « autorité de fait » introduites dans le code pénal en 1992

Des textes en cascade depuis 1998, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les obligations et préconisations à l'égard des structures sociales et médico-sociales

#### **Les différents types de responsabilité liés à la maltraitance, professionnelle et institutionnelle**

Définition de la maltraitance institutionnelle : concept social et évolutif, les infractions pénales, la maltraitance délictuelle ou ordinaire, la notion de « raison proportionnée »

#### **La pluralité de causes (individuelles ou structurelles) et le repérage des risques au regard d'une grille nationale (la gestion des risques a priori et a posteriori)**

Le dispositif de lutte contre la maltraitance :

- Les obligations citoyennes en termes de signalement
- La protection du salarié qui signale des faits de maltraitance
- Le rôle accru du directeur et celui des autorités administratives ou judiciaires

#### **La culture de la bientraitance en institution :**

- Les notions et concepts qui entourent et préparent la bientraitance
- Les principes fondamentaux tels que rappelés par l'ANESM
- Le travail à mener à partir des 4 repères de l'ANESM, en particulier autour des droits et libertés des personnes accompagnées

